

FORMATION

Introduction aux fondamentaux sur le bâti ancien et le développement durable

**SITES &
-CITES**
REMARQUABLES
FRANCE



Mercredi 24 juin 2020 de 10h00 à 12h00



Par Visioconférence

Inscriptions :

<https://www.sites-cites.fr/agenda/formation-bati-ancien-dd/>

Organisé par :

Sites & Cités remarquables de France

Musée d'Aquitaine, 20 Cours Pasteur, 33000 Bordeaux

Tel : + 33 (0)9 72 49 97 06

Contact : reseau@sites-cites.fr

www.sites-cites.fr



Interreg
Alpine Space
ATLAS
European Regional Development Fund





INTRODUCTION AUX FONDAMENTAUX : BÂTI ANCIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

24 juin de 10h00 à 12h00

Formation

Le bâti ancien constitue une cible toute particulière de la rénovation énergétique du parc français. Il se situe en effet à la croisée de nombreux enjeux : environnementaux, culturels, techniques. Au travers de ces différents enjeux, il apparaît que la réhabilitation du bâti ancien nécessite une approche spécifique, intégrant bien d'autres dimensions que la seule performance énergétique, comme le respect de ses valeurs architecturales et patrimoniales, la prise en compte de ses spécificités techniques et physiques, l'utilisation d'outils d'études adaptés. Afin de répondre aux questionnements de ses membres et d'apporter une assistance concrète et précise aux collectivités, Sites & Cités remarquables de France propose un cycle de formation portant sur le bâti ancien et le développement durable. La formation du 24 juin, sur 2 heures, est une introduction-sensibilisation à la question de la restauration performante du bâti ancien, qui aborde des questions juridiques, techniques et des retours d'expériences. Elle sera suivie, le 19 novembre par une session plus approfondie se déroulant sur une journée.

Objectifs :

- Poser les bases d'une « restauration responsable » du bâti ancien
- Faire le point juridique en ce domaine
- Proposer des méthodes d'analyse des besoins et comportements de ce bâti

Publics :

- Elus, techniciens, de villes et territoires de toutes tailles, chargés d'animation d'OPAH... Toute personne des collectivités adhérentes à Sites & Cités remarquables de France qui traite de la restauration du bâti ancien.

Programme :

- Sources documentaires
- Présentation de programmes pilotes
- Approche juridique
- Approche technique
- Méthodes d'analyse et présentation d'expériences
- Echanges avec les participants

Intervenant :

- Jacky CRUCHON, expert urbaniste, ancien directeur du service urbanisme de la ville de Bayonne

Sites et Cités remarquables de France est organisme de formation.

N° de déclaration d'activité : 72640372464. Une prise en charge est possible par votre OPCA.

Effectif : 10 personnes maximum.